



**APPEL A CANDIDATURES POUR LA SELECTION DES CENTRES  
D'EXCELLENCE REGIONAUX AU SEIN DE L'UEMOA  
DEUXIEME EDITION**

**A. OBJET**

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ayant à l'esprit le Traité de l'Union et les priorités du NEPAD en matière d'éducation, plus spécifiquement d'enseignement supérieur, a adopté au cours de l'année 2002, le Programme d'Appui et de développement des Centres d'Excellence Régionaux au sein de l'UEMOA (PACER-UEMOA).

Le Programme vise les objectifs suivants :

- améliorer l'offre de formation et de recherche de niveau troisième cycle dans les pays membres ;
- renforcer la qualité de la formation et de la recherche dans les institutions de formation des Etats membres ;
- appuyer la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs de la région ;
- renforcer la présence des femmes dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ;
- accroître la professionnalisation des institutions d'enseignement supérieur en encourageant une meilleure articulation entre la formation et l'emploi ;
- soutenir la mise en réseau des institutions d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle et les aider à sortir de l'isolement.

Au cours de la 1<sup>ère</sup> édition du Programme, conduite de 2006 à 2009, douze (12) institutions ont été labellisées « Centres d'excellence de l'UEMOA » et ont pu, de ce fait, bénéficier d'un appui qui a notamment contribué à renforcer leurs capacités et à améliorer significativement la qualité de leurs programmes de formation et de recherche.

La présente édition du Programme (2011-2013) vise à labelliser de nouvelles institutions de formation et de recherche de manière à élargir la base des centres d'excellence de l'UEMOA et à prendre en compte des domaines prioritaires pour l'Union mais non couverts par la 1<sup>ère</sup> édition du programme.

A l'issue du processus de sélection, les institutions retenues se verront attribuer par le Conseil des Ministres, un label "Centre d'Excellence de l'UEMOA" qui leur donnera droit à des financements communautaires destinés à soutenir des activités de recherche, des

missions d'enseignement, des bourses d'études et de formation dans des domaines novateurs en mesure d'accompagner le développement de l'Union.

Peuvent faire acte de candidature au label de centre d'excellence de l'UEMOA, les institutions publiques ou privées de formation et de recherche ayant en leur sein des programmes de troisième cycle, telles que les universités, les grandes écoles, les laboratoires, les groupes et réseaux de recherche, implantés dans les pays membres de l'UEMOA. Les institutions intervenant dans les domaines de la médecine humaine, de l'économie/gestion, des transports, de l'aménagement du territoire, de la formation des formateurs de l'enseignement technique et professionnel, des sciences fondamentales et de la culture sont particulièrement encouragées à faire acte de candidature.

La sélection des dossiers de candidature sera conduite sur la base d'un processus d'examen dans le cadre d'un Comité de Pilotage regroupant des personnalités du monde universitaire, les bailleurs de fonds et les représentants des milieux professionnels.

## **B. CRITERES DE SELECTION**

Les critères généraux d'examen des dossiers, qui visent la réalisation des objectifs précités, sont les suivants :

### **I. Qualité des programmes de formation, de recherche et/ou de formation professionnelle**

- 1.1 Programme de formation
- 1.2 Programme/thématiques de recherche
- 1.3 Formation professionnelle

### **II. Moyens déjà disponibles au sein du centre candidat**

- 2.1 Ressources humaines
- 2.2 Equipement du centre
- 2.3 Capacité d'accueil
- 2.4 Mécanisme de partage de diffusion et de valorisation des résultats de recherche

### **III. Gouvernance Organisation, gestion administrative et financière**

### **IV. Partenariats du centre (mobilisation de la périphérie)**

### **V. Vision stratégique et pérennité**

### **VI. Prévention et gestion des conflits et risques sur le campus**

Les critères détaillés de sélection sont disponibles sur le site de l'UEMOA à l'adresse suivante : <http://www.uemoa.int> (section **Recrutement**).

## **C. MODE DE SELECTION**

La sélection des Institutions candidates se fera en deux phases :

- une phase de présélection sur la base des dossiers de candidature ;
- une phase de sélection définitive à l'issue des visites d'évaluation des institutions par le Comité scientifique.

## **D. COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les institutions de formation et/ou de recherche intéressées doivent soumettre un dossier de candidature qui devra comporter les éléments suivants :

### **1- Informations d'identification de l'institution**

- Nom et adresse complète,
- Date de création,
- Statut,
- Missions et objectifs,
- Domaines de compétence,
- Public(s) cible(s),
- Programmes majeurs d'enseignement et/ou de recherche,
- Capacités d'accueil,
- Résultats acquis.

Il est vivement recommandé aux institutions candidates de mettre l'accent sur leurs forces, leur vision, leurs perspectives et leur stratégie éventuelle de développement.

### **2- Projet(s) faisant l'objet d'une demande de labellisation**

Les institutions candidates devront procéder à une présentation détaillée du ou des projets dans lesquels elles souhaitent être labellisées. Un accent particulier sera mis sur la description détaillée du ou des projets, les niveaux de qualification des équipes pédagogiques et/ou de recherche qui sont impliquées, le niveau d'intervention de partenaires extérieurs éventuels. Les Candidats devront décrire en détail leur(s) projet(s) et mettre en exergue leur intérêt régional.

Pour tout renseignement complémentaire veuillez vous adresser à Monsieur Bréhima TOUNKARA, Tél (226) 50 32 88 48, E-mail [btounkara@uemoa.int](mailto:btounkara@uemoa.int)

## **E. DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES**

Les dossiers de candidature devront parvenir, sous pli fermé portant la mention « Candidature au Programme d'Appui et de développement des Centre d'Excellence Régionaux au sein de l'UEMOA » ou par courrier électronique, au plus tard le **11 octobre 2010 à 18 heures** à l'adresse suivante :

Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)  
380, Avenue du Pr. Joseph Ki-Zerbo - 01 BP 543, Ouagadougou 01  
Tel : (226) 50 31-88-73 à 76/ Fax : (226)50 31-88-72  
E-mail : [Commission@uemoa.int](mailto:Commission@uemoa.int)

**Soumaïla CISSE**